

fier un accord négocié au Canada et à éviter les peines prévues par cette loi, car ces négociations s'effectueront à la vue de tous, et on aurait peine à démontrer que les parties se sont liguées expressément pour faire échec aux objectifs du gouvernement en s'opposant à la mesure. A mon avis, cette disposition ne s'appliquera qu'à un très petit nombre de cas. J'ai appris avec beaucoup d'intérêt que la Commission s'efforçait de trouver un contrevenant, avant que le bill ne prenne force de loi, afin d'instituer des procédures contre lui de façon à équilibrer les plateaux de la balance; elle n'y a pas réussi.

Ceux à qui cette mesure législative va nuire, ce sont les commissions scolaires, les syndicats de producteurs, les offices de commercialisation, les enseignants, les travailleurs et tout autre groupe qui doit négocier au vu et au su de tous. Ils pourront justifier leurs positions et négocier normalement. Déjà, la Commission de lutte contre l'inflation a autorisé un règlement dans le cas des postiers à des conditions bien supérieures à la limite de 10 p. 100. A mon avis, bien peu de travailleurs se satisferont d'une hausse de 10 p. 100; ils devraient accepter une offre au moins égale à la hausse du coût de la vie, soit à peu près 13 p. 100; en outre, je serais fort surpris qu'on les pénalise.

Qui donc, monsieur l'Orateur, souffrira de cette mesure? Ce ne seront pas les banques, les sociétés de prêts sur hypothèques, les compagnies d'assurance ou les grossistes. Ce seront les citoyens qui ne sont pas en mesure de négocier quoi que ce soit pour eux-mêmes. Le gouvernement a laissé entendre à la population que la hausse minimum autorisée aux termes des lignes directrices sera de \$600, chiffre qui a été porté à \$750 lors de l'étude du bill en comité. Nous avons soutenu que ce devrait être \$2,400, en inversant les chiffres minimum et maximum prévus, ce qui permettrait aux petits salariés de bénéficier d'une hausse de \$2,400 tandis que les hauts salariés se contenteraient de la hausse minimum. La plupart des députés auraient été d'accord à ce sujet dans leur cas personnel, pour donner l'exemple. Mais là n'est pas le problème. Le retraité, l'invalidé, ceux qui touchent le salaire minimum ou un revenu fixe au Canada n'obtiendront pas ces \$600 ou \$750 parce que le bill ne prévoit aucun moyen de les en faire bénéficier.

● (1510)

Vous pouvez compter que ceux qui obtiendront \$2,400 sont ceux qui auront les moyens de l'obtenir. Ils vont obtenir l'augmentation, mais pas ceux qui se trouvent aux échelons inférieurs. Cette mesure jouera au détriment des économiquement faibles chez nous. C'est une mesure infâme! A ce propos, je songe à ce que le ministre des Postes (M. Mackasey) a dit du patriotisme. Permettez-moi d'ajouter que c'est une vertu qui peut coûter très cher, comme un grand nombre de nos concitoyens ont pu s'en rendre compte au cours de la dernière guerre. Apparemment, le gouvernement semble avoir décidé de ne pas présenter de mesure législative pour hausser les pensions et les allocations des anciens combattants, même s'ils sont dans le besoin. Ils devront encore payer au nom du patriotisme.

Je me rappelle le revers de la médaille. Pendant la dernière guerre, on demandait aux cultivateurs de contribuer à l'effort de guerre en produisant le plus possible. Ils l'ont fait, et, pour la plupart, ils ont continué de le faire,

Anti-inflation—Loi

par patriotisme, je suppose, pendant 20 ans après la guerre. Nombre des cultivateurs canadiens le font encore. Les membres de la Commission de lutte contre l'inflation nous disent qu'ils étudient la législation canadienne sur la commercialisation. Permettez-moi de vous citer seulement quelques chiffres sur le prix des produits. Je vous demanderai ensuite si c'est bien cette législation qu'elle devrait étudier; cette nouvelle commission ne devrait-elle pas plutôt s'arrêter au fait que le gouvernement actuel ne tente en rien de contrôler les prix de gros?

Voici un relevé comparatif du prix de certaines marchandises au Manitoba, de 1972 à 1975. Prenons le pain de 16 onces, par exemple. Une livre de blé permet apparemment de faire un pain d'une livre. En 1972, l'agriculteur recevait 3.1c. pour une livre de blé. Le grossiste revendait cette livre de blé sous forme de pain 23.3c. Le prix de détail de ce pain était de 28c. L'agriculteur recevait donc un tout petit peu plus de 3c., le grossiste un peu plus de 20c. et le détaillant 5c. Le détaillant et l'agriculteur ne gagnaient pas grand-chose sur une livre de blé ou de pain, mais le grossiste recevait 20.2c.

En 1975, l'agriculteur reçoit 5.4c., le grossiste 32c. et le détaillant vend le pain d'une livre 39c. L'agriculteur reçoit environ 5½c., le grossiste environ 27c. et le détaillant à peu près 7c. Le détaillant et l'agriculteur ne reçoivent toujours pas grand-chose. Par contre, le grossiste continue à gagner tant et plus.

On pourrait établir une comparaison analogue avec le prix du lait. En 1972, le prix payé à l'agriculteur pour une pinte de lait s'élevait à 18c. Le prix de gros était de 32c. et le prix de détail de 34c., soit 2c. de plus. En 1975, l'agriculteur a reçu 29c. sur une pinte, le prix de gros étant de 48c. et celui de détail de 51c. Le détaillant ne fait encore que 3c.; on ne peut donc vraiment pas le rendre responsable du coût élevé du lait. Ce n'est pas l'agriculteur non plus qui empêche, mais la marge de profit est importante avant que les produits ne parviennent au consommateur, elle est attribuable au prix de gros. Voilà ce que le consommateur devra examiner pour savoir s'il y a réellement une hausse de prix. Il tiendra compte du prix des aliments, de l'énergie et des autres produits qu'il doit bien acheter même s'il est pauvre ou touche de maigres revenus.

Ayant écouté tous ces arguments, je suis déçu de constater que, dans l'ensemble, les conservateurs demandent au gouvernement de réduire ses dépenses. Dans quel domaine le ferait-il? Il me semble que ce sera dans celui des avantages sociaux accordés aux économiquement faibles, car c'est le secteur de notre économie que le gouvernement peut le plus facilement régir, plus particulièrement en matière de salaires minimum ou d'aide sociale aux personnes âgées et aux infirmes. A mon avis, le gouvernement devrait porter les revenus des citoyens de ces catégories à \$740 par mois, ce qu'il n'a pas l'intention de faire. A entendre les conservateurs, on pourrait en conclure qu'il faut réduire les avantages sociaux. Le gouvernement n'aura pas les moyens de leur verser \$600, ni à plus forte raison \$740, de telle sorte que les gagne-petits toucheront encore moins que maintenant, bien que les prix continuent à monter.

D'ici quelques mois, les sentiments des salariés du pays s'affermiront, je crois. Ils vont s'opposer collectivement à l'intervention du gouvernement, à son ingérence et à ses commissions et activités. Ce bill va à l'encontre des intérêts de ces personnes et sert ceux de leurs ennemis soient ceux qui seront exemptés des dispositions du bill.